



Regroupement familiale delai avant avis

Par **Anaisanais**, le **27/11/2021** à **08:26**

Bonjour,

j'ai envoyé mon dossier de Regroupement familial le 26/02/2021 a l'Ofii , après plusieurs mails de relance, on me réponds à chaque fois la meme choses ; suite à la Covid, il y a beaucoup de retard dans les traitements de dossiers.

Cela va faire bientôt 1 an que j'ai envoyé mon dossier, ça m'étonne qu'il y'a autant de retard juste pour enregistrer un dossier et m'envoyer l'avis favorable ou défavorable.

Sachant que je suis dans le Bas-Rhin, pas une très grande population, pour vous donner une idée de comment l'offi fonctionnait dans le bas Rhin; une fois le dossier envoyé, 1 mois après vous aviez l'avis et au plus tard 5 mois après votre partenaire était en France. (je suis témoins)

Pourriez-vous me guider s'il vous plaît.
dois-je contacter un avocat ?

Par **youris**, le **27/11/2021** à **10:48**

bonjour,

l'aide d'un avocat peut permettre éventuellement d'accélérer le traitement de votre dossier.

vous utilisez le terme de partenaire c'est à dire des personnes pacsées, le regroupement familial permet de faire venir son époux(se) et ses enfants donc ne s'applique qu'aux personnes mariées.

salutations